

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 480)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS559

présenté par
M. Bazin, rapporteur

ARTICLE 48

I. – À l’alinéa 2, substituer au chiffre :

« 1 »

le chiffre :

« 1,2 ».

II. – En conséquence, supprimer l’alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rétablissant le montant du transfert de la branche AT-MP vers la branche maladie au titre de la sous déclaration des AT-MP à hauteur de 1,2 milliard d’euros pour 2023.